

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 28 février**, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 18 février 2022**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>45</b>
<b>Votants :</b>	<b>49</b>
<b>Pour :</b>	<b>49</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant :** Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**Excusés :** Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

**SECRÉTAIRE :** Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Contrats service civique mis à disposition des communes**

Par délibération en date du 29 juin 2021, la communauté de communes avait fait acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II » lancé par l'Agence du Service Civique.

**AR Prefecture**

024-200041150-20220228-DE2022034-DE  
Reçu le 04/03/2022  
Publié le 04/03/2022

Dans ce cadre, la communauté de communes ayant été retenu, l'agrément ayant été obtenu, il convient désormais de recruter les jeunes en contrat de service civique et de permettre à M. le Président de signer les contrats d'engagement ainsi que les contrats de mise à disposition des volontaires aux communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**



**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux recrutements de jeunes en contrat de service civique



**AUTORISE** M. le Président à signer les contrats d'engagement ainsi que les contrats de mise à disposition des volontaires aux communes.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 04/03/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-200041150-20220228-DE2022034-DE  
Reçu le 04/03/2022  
Publié le 04/03/2022